

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.03.04 Convocation du 18.03.2004

Compte rendu affiché le 29 mars 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

**Objet : INTERCOMMUNALITE :  
AVIS TRANSFERT de COMPETENCES**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	26

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG.

**Absents représentés :** M. POINT par M. RODRIGUEZ - Mme BERRA par Mme GUERIN - Mme WYMAN par Mme BOUHEY.

**Absents excusés :** MM. FERNANDES, BELLOT, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que la commune est membre du SIGERLy.

Il indique que, lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2004, le comité de ce syndicat a voté les transferts de compétences optionnelles de six communes. La loi prévoit que la délibération correspondante doit être notifiée à l'ensemble des communes membres, et que les assemblées délibérantes doivent se prononcer sur lesdits transferts proposés dans les trois mois qui suivent la notification. Il s'agit des communes de :

- Grigny,
- Limonest,
- La Mulatière,
- Saint-Fons,
- Saint-Genis Laval
- et La Tour de Salvagny).

Il propose d'émettre un avis favorable sur ce sujet.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu la délibération du 28.01.2004 du SIGERLy,
- Emet un **avis favorable** sur le transfert de compétences optionnelles des six communes désignées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Mars 2004

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 4 mai 2004  
- de la publication le 5 mai 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 4 mai 2004